



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



47^e CONSEIL DIRECTEUR

58^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 25-29 septembre 2006

RÉSOLUTION

CD47.R7

SANTÉ PUBLIQUE, RECHERCHE EN SANTÉ, PRODUCTION ET ACCÈS AUX MÉDICAMENTS ESSENTIELS

LE 47^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le Rapport de la Commission sur la recherche en santé, la production et l'accès aux médicaments essentiels ;

Tenant compte de la résolution WHA59.24 intitulée « Santé publique, innovation, recherche essentielle en santé et droits de la propriété intellectuelle : sur la voie d'une stratégie et d'un plan d'action globaux » ;

Rappelant que l'OMS convoquera sous peu un groupe de travail intergouvernemental pour formuler une stratégie et un plan d'action globaux visant à fournir un cadre de référence durable pour la recherche essentielle en santé et en développement qui soit pertinent pour le traitement de maladies qui affectent d'une façon disproportionnée les pays en développement ;

Conscient de la nécessité d'incitations appropriées à la recherche et au développement de traitements de maladies qui affectent de manière disproportionnée les pays en développement ;

Conscient du besoin de développer des politiques visant à accorder la priorité à la santé et à faciliter la production, l'achat, la distribution et le contrôle de qualité des médicaments essentiels qui intéressent les gouvernements, la population, les scientifiques et l'industrie ;

Réaffirmant que la Déclaration ministérielle de Doha sur l'Accord TRIPS et la santé publique confirme que l'Accord n'empêche pas et ne devrait pas empêcher les Membres de prendre des mesures pour protéger la santé publique ;

Observant que la Déclaration, réitérant l'engagement à l'Accord TRIPS, affirme que l'Accord peut et devrait être interprété et appliqué de manière à appuyer les droits des membres de l'OMC à protéger la santé publique et, en particulier, à promouvoir l'accès aux médicaments pour tous ;

Rappelant qu'il y a des médicaments pour le traitement des maladies qui n'ont pas l'avantage de mécanismes de financement innovant ;

Tenant compte de la nécessité de rendre accessible à tous l'ensemble des médicaments essentiels ;

DÉCIDE :

1. D'exhorter les États membres à:
 - (a) participer activement au groupe de travail intergouvernemental pour formuler une stratégie et un plan d'action globaux visant à fournir un cadre de référence durable pour la recherche essentielle en santé et en développement qui soit pertinent pour le traitement de maladies qui affectent d'une façon disproportionnée les pays en développement ;
 - (b) faire des efforts pour garantir des incitations appropriées à la recherche et au développement de traitements des maladies négligées ou très négligées ;
 - (c) développer des politiques visant à accorder la priorité à la santé et à faciliter la production, l'achat, la distribution et le contrôle de qualité des médicaments essentiels ;
 - (d) examiner la possibilité d'utiliser des mécanismes de financement innovant, comme le Fonds stratégique de l'OPS, pour renforcer la production, l'achat, la distribution et le contrôle de qualité des médicaments essentiels pour rétablir et promouvoir la santé des populations qui en ont le plus besoin ;
 - (e) poursuivre les initiatives de négociation et d'achat conjoints des médicaments en vue de répondre aux besoins de la santé publique, renforçant et élargissant ainsi les activités du Fonds stratégique de l'OPS ;

- (f) encourager la conclusion d'accords commerciaux des flexibilités prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et reconnues par la Déclaration ministérielle de Doha sur l'Accord TRIPS et la santé publique ;
- (f) étudier la possibilité d'adapter, selon les besoins, les lois nationales afin de profiter pleinement des flexibilités prévues dans l'Accord TRIPS.

(Sixième réunion, 27 septembre 2006)